DÉLIBÉRATION (1)

Palais	des	congrés

		 •)
□ DU	CONSEIL COMITÉ _ CONSEIL	IICIP	AL	
2617	017.			

SÉANCE DU 30 / 06 / 2017	2010
concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	2016

réuni sous la présidence de M & Didler QUENTIN	(1) Le Conseil
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice Constatant que le compte administratif présente : X(1) Un excédent de fonctionnement de Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	ECU 200.376, 79 6
S/p ROA	UIL. 2017 HEFORT
POUR MÉMOIRE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N – 1	HEFOR
RESOLIAI DE FONCTIONNEIMENT N = 1 Sant vagastion de automobile de automo	
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 170.884,65
B) RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	+29.492,14
Ligne 002 du compte administratif N – 1, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	, , ,
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 200.376,79
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou –)	
D 001 (besoin de financement)	0 500 00
R 001 (excédent de financement)	8.592,97
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 (2)	·
Besoin de financement	-
Excédent de financement (3)	_
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	
DÉCISION D'AFFECTATION	
(pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	^
1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	200.876,79
(1) Un déficit de fonctionnement de Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement.	Pour Le Réputé-Maire
Reporte le deficit sur la lighe 002 en depenses de fonctionnement.	Le Mailet par dé égationgrésident
20 06 2007	Le Premier Adjoint,
Fait à ROYAN , le 30 / 06 / 2017	
Délibéré par (1) : Le Conseil Municipal, Le Comité Syndical,	
Le Conseil A	OYAN PATRICEMARENCE ME
23	
	fié exécutoire par e Maire □ Le Président
Nombre de suffrages exprimés	te tenu de la réception
en _	Préfecture, le/
	la publication, le / /
Abstentions Date de convocation :	aire, le Président,

1720	

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante

⁽²⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

⁽³⁾ Indiquer l'origine : emprunt : ______ F, subvention : _____ F ou autofinancement : _____ F.

⁽⁴⁾ Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.